



SAISON 2025, en avant !

Depuis début mars, le lac est en eau, la nav' est ouverte et le vent revient !

Vous êtes déjà plus de 120 à vous être inscrits/réinscrits pour 2025 et ça continue tous les jours. Cela montre la belle attractivité de nos sports, en aileron ou foil, à voile comme en wing, tous niveaux, toutes provenances et toutes générations ensemble.

L'AWA a tenu son assemblée générale 2024 le 8 mars 2025. Vous en trouverez ci-joint le compte-rendu. En 2025 on poursuivra nos efforts pour retrouver une pleine latitude de nav' hivernale, et on sera attentifs aux restrictions que les travaux sur les digues du lac vont causer en fin d'année. D'ici là, naviguons !

En adhérant, vous avez déclaré connaître le règlement intérieur. Pour que nous passions tous ensemble une bonne saison de navigation, **en voici l'essentiel en 10 points :**

1. **Sur l'eau**, on ne sort jamais seul ; surtout par temps froid, par vent fort, ...
2. On est en combine et/ou gilet, et on a 3 m. de bout. Un casque c'est bien aussi (et obligé en foil).
3. En cas de problème, on reste avec son matos et on se signale à ceux qui passent.
4. Si quelqu'un barbote, on l'assiste au mieux et on le signale de suite pour un éventuel secours bateau.
5. Le bateau viendra vous chercher **si** un pilote est sur place et disponible **et si** quelqu'un a prévenu
6. **Au terrain**, on se gare en pensant aux copains, et jamais dans l'herbe par temps pluvieux.
7. Pas de chien, de camping-car, de séjour de nuit... On remmène ses déchets, vieux bouts, ...
8. Pour la tranquillité de tous, on ouvre le portail pour entrer et on le referme **à clé** tout de suite.
9. Planches, gréements, paddle AWA : vous avez les clés des coffres et rateliers dans le bungalow.
10. Code 9337, le bungalow. Avec frigo, bouilloire, micro-ondes. Pour se changer, noter le matos utilisé...

Et le dernier à quitter vérifie que TOUT est fermé : volets, bungalow, coffres, robinet, portails bas et haut.

Pour + de détails...

La sécurité sur l'eau repose essentiellement sur la solidarité, mais la première des sécurités est celle que chacun se donne.

- L'arrêté préfectoral du 10/8/22 réglementant la navigation sur le lac de la Forêt d'Orient rend obligatoire le port d'une combinaison ou d'un gilet de flottaison en toute saison ; avoir les deux est mieux. Le port du casque est fortement recommandé aussi et obligatoire pour les foils. Obligatoire encore, avoir sur soi un bout de 3 m. : il peut permettre de réparer en cas d'avarie ou à un autre awaïen de vous tracter.

- **Ne jamais naviguer seul**, notamment en période froide. Par fort vent, particulièrement en période froide, être réaliste sur soi-même et s'assurer avant de sortir qu'un adhérent figurant sur la liste des pilotes du bateau sécu (affichée sur le bungalow) est présent sur le spot. Vérifier son matos (bouts, plaquette, ...), être réaliste sur le matos qu'on choisit ...

- **En cas de problème, on n'abandonne jamais son matos**, mais on reste dessus pour pouvoir être localisé et secouru. Nous devons tous nous soucier de quiconque barbote un peu longuement, et si possible le secourir (d'où l'utilité d'avoir un bout) ou à défaut prévenir au bord pour que des secours se mettent en branle. En fin de session, nous devons de même nous soucier de la présence à terre ou sur l'eau des propriétaires de toutes les voitures. D'où l'utilité que ceux qui covoiit' mettent sur leur véhicule autant de stickers que de membres sur l'eau (voir § stationnement).

- Si l'assistance à personne en danger est un devoir civique, la récupération du matos ne l'est pas. En cas de recours au bateau de secours, le planchiste secouru doit dédommager les secours pour un montant de 20 €. Afin d'inciter à la responsabilité, il participe aux frais de récupération de son matériel pour une somme forfaitaire de 20 € également.

NE PAS OUBLIER : le secours est possible... SI un membre qualifié-pilote du bateau est présent ET SI quelqu'un prévient ET UNE FOIS QUE ce membre a abandonné sa nav' pour venir vous chercher...

Le terrain.

L'accès au terrain est réservé aux membres à jour de leur cotisation. L'autocollant bleu rond 2025 justifie du droit de votre véhicule à être là, pensez à le demander (à Claude, Jean-Raymond, Jean-Michel ou Michel) lors de votre première venue en saison. Si vous covoituez (à plusieurs en camion p. ex.), votre véhicule doit présenter autant d'autocollants que de membres présents sur l'eau : ça permet de se compter, et de n'oublier personne en galère le soir. Apposer votre macaron sur un support magnétique genre « A » est une bonne solution. L'accès du terrain est interdit aux camping-cars et aux chiens.

Le stationnement s'organise selon les plans affichés sur le bungalow. **Quand c'est mou, on ne gare pas et on ne manœuvre pas dans l'herbe.** En haute saison, merci de vous garer correctement sans gaspiller la place (tirets blancs sur les grillages matérialisant les places) et d'exploiter le haut du terrain en avançant au maximum vers la clôture, afin que nous soyons les plus nombreux possible à pouvoir stationner ; c'est important pour la pérennité de notre tolérance de stationnement, qui est unique et fragile. La partie centrale est réservée pour le gréage. On respecte le travail de Sébastien qui entretient la pelouse et on le remercie. Il est strictement interdit de rester passer la nuit sur le terrain.

La propreté est l'affaire de tous. Les déchets individuels et surtout alimentaires ainsi que les bouteilles plastiques doivent être remontés par chacun ; ou déposés dans les poubelles publiques du bord d'eau. On ne laisse rien sur les pelouses : les tondeuses n'aiment pas les vieux bouts, EZ-rig, plaquettes, etc

Accès au terrain, au bungalow, aux coffres.

Le portail sur la rue est ouvert en février de 9 à 17h, en mars et octobre de 8 à 19h, d'avril à septembre de 8 à 21h, fermé de novembre à janvier. Pour sortir, il s'ouvre automatiquement même après l'horaire.

Chaque membre a une clé du terrain, qui ouvre les 3 portails (les nouveaux, pensez à demander la vôtre au Président). Les portails côté plan d'eau restent ouverts durant les sessions. Le code du coffret à clé du bungalow est 9337. On y trouvera les autres clés : coffres à matos, râteliers.

Le portail d'entrée haut du terrain doit être refermé après votre passage, pour notre tranquillité commune et la sécurité de votre matériel. **Cet été, on bloquera le portail haut pour éviter les transits de baigneurs : l'entrée se fera alors via le parc à bateaux, la piste de bord d'eau puis le bas du terrain.** On en reparlera.

En fin de session, le dernier à partir ferme tout. Il vérifie que le bungalow (volets battants et roulants, porte), les coffres à matériel, les portails (les deux des cales de mise à l'eau et celui du haut en quittant), le robinet du jet d'eau sont fermés.

Les services AWA

Le bungalow est à votre disposition pour se changer. Ses équipements (à laisser vides et en état) tels que frigo, micro-ondes, bouilloire sont aussi à votre disposition, comme le tuyau d'arrosage ou la douchette de rinçage. P'tit Gégé entretient les lieux, merci à lui et respectez-les, merci beaucoup !

Le matos AWA. Les emprunteurs sortent le matos choisi, **referment les coffres aussitôt et replacent les clés de suite au tableau** dans le bungalow. Ils renseignent au passage le cahier : quels matos, par qui, ...

Le matériel « aileron » (4 gréements complets, 2 gréements enfant et 4 planches de 110l., 125 l., et « débutant/kids») est entreposé en coffres/râteliers. Il est à la disposition des membres, pour initier un proche à la planche à voile p. ex. 2 paddles sont également à la disposition de vos familles.

Le matériel « foil » est destiné à ceux, déjà expérimentés, qui souhaiteraient s'essayer au foil. Il est entreposé dans un coffre à part. Pour le sortir, s'adresser au président ou à un membre du bureau.

Mis à disposition gracieusement, le matériel est sous la responsabilité du membre emprunteur et navigue sous sa surveillance. Il doit être rendu en état, les éventuelles avaries signalées pour correction. Les planches sont à sangler sur le râtelier, les coffres à matériel doivent être soigneusement refermés / cadénassés par ceux qui s'en sont servis.

En formant le vœux de vous voir souvent, et nombreux, sur l'eau, sportivement,

Pour le Conseil d'administration, le Président, Claude Marchand